

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
3^e assemblée publique du conseil d'administration, 18 juin 2004

Procès-verbal de la troisième (3^e) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 18 juin 2004 à 10h30, à la salle du conseil de la MRC de Mékinac.

PRÉSENCES :

Mme Hélène Arseneau	Représentante, Loisir, culture et tourisme
M. Jean-Pierre Ayotte	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
Mme France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Denis Chrétien	Représentant de M. Jean-Paul Diamond, préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Jean-Yves Laforest	Représentant, Éducation et main-d'œuvre
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
Mme Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
Mme Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite

ABSENCES :

M. Michel Angers	Représentant, Développement social et communautaire
M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
M. Jean-Denis Leduc	Représentant, Enseignement supérieur et R&D
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux
M. Christian Savard	Représentant, Industrie, commerce et développement coopératif
M. Claude Trudel	Représentant, Agroalimentaire et forêt

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

Mme Denise Béchar	Agente de communication, CRÉ
Mme Amina Chaffai	Représentante de Mme Julie Boulet, députée de Laviolette
Mme Noëlla Champagne	Député de Champlain
M. Alain Croteau	Représentant de M. André Gabias, député de Trois-Rivières
M. Jean Morasse	Directeur général, CRÉ
M. Luc Trudel	Représentant de M. Claude Pinard, député de Saint-Maurice

Le président de la CRÉ, monsieur André Landry, préside l'assemblée.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur André Landry, président, souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/04-05-03-28

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de monsieur Jules Paquin, appuyé par monsieur Réjean Gaudreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre du 30 avril 2004
 - 2.1 Suivis
3. Correspondance

4. Points d'information
 - 4.1 Forum régional « Place aux citoyens »
5. Fonds de diversification économique de la Mauricie
 - 5.1 Répartition
 - 5.2 Suivis vs MRC
6. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier : répartition
7. Gestion du personnel
 - 7.1 Conditions de travail
 - 7.2 Direction générale : processus d'embauche
8. Règlements généraux
9. Budget
 - 9.1 Choix d'une institution financière
 - 9.2 Prévisions budgétaires
 - 9.3 Liste des comptes
10. Entente de gestion
 - 10.1 Programmation annuelle
 - 10.2 Politique relative aux conflits d'intérêt (code d'éthique)
 - 10.3 Politique relative aux frais de déplacement et représentation du personnel et des administrateurs
 - 10.4 Politique relative aux frais de déplacements des tables sectorielles et des comités
 - 10.5 Politique relative à l'octroi de contrats de services professionnels et l'acquisition de biens et services
11. Fonds de développement régional
 - 11.1 Bilan
 - 11.2 Entente spécifique en tourisme
 - 11.3 Entente spécifique en développement social
 - 11.4 Entente spécifique : Fonds dédié aux arts et aux lettres
 - 11.5 Politique de commandite
 - 11.6 Carrefour manufacturier
12. Maison de la région
 - 12.1 État de situation
 - 12.2 Renouvellement du bail : scénarios
13. Structure interne de la CRÉ
14. Représentations de la CRÉ
15. Évaluation des organismes
 - 15.1 CIVAM
 - 15.2 CVET
 - 15.3 EH-2
 - 15.4 Groupe Énergie inc.
16. Questions diverses
 - 16.1 Réseau cyclable
 - 16.2 Zec Ménokéosawin

Période de questions

17. Prochaine rencontre
18. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-29

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (30 AVRIL 2004)

SUR PROPOSITION de monsieur Jules Paquin, appuyé par monsieur Jean-Yves Laforest, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 30 avril 2004 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis

Aucun élément ne fait l'objet de discussion.

CA/04-05-03-30

CORRESPONDANCE

Dépôt des lettres suivantes :

- Le Collège Shawinigan a fait parvenir à la CRÉ un extrait du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2004 concernant la position du Collège en faveur du maintien du réseau des cégeps publics au Québec.
- La présidente et la coordonnatrice de la table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie demandent à la CRÉ de soutenir une instance en matière de condition féminine par les ressources humaines et financières nécessaires à l'actualisation de ses actions. Cette lettre, datée du 28 avril 2004, a été déposée au comité exécutif de la CRÉ et le président y a donné suite en réitérant, dans une correspondance, le 5 mai, le maintien du statu quo en matière de soutien à la concertation. Le président précise également que l'entente de gestion à conclure avec le gouvernement du Québec fournira les paramètres d'utilisation de l'enveloppe de développement pouvant servir à soutenir des projets.
- Dans une lettre adressée, le 29 avril 2004, à la ministre déléguée au Développement régional, le député de Trois-Rivières sollicite une rencontre dans le but d'identifier une piste de solution face à la situation particulière du CLD des Chenaux. Fondé en 2002, ce CLD n'a reçu que pour l'année 2003-2004 une somme pour constituer son Fonds local d'investissement (FLI), comparativement aux CLD fondés il y a cinq ans et qui ont reçu, sur une période de cinq ans des sommes pour constituer leur FLI. Ayant reçu copie conforme de cette correspondance, le président André Landry a fait savoir à la ministre Nathalie Normandeau, que le comité exécutif de la CRÉ appuie le député André Gabias dans ses démarches visant à majorer l'enveloppe du FLI du CLD des Chenaux.
- Le 3 mai 2004, le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec demande aux présidentes et présidents des CRÉ du Québec d'adopter une résolution en faveur du maintien des cégeps.
- Dans une lettre adressée à la ministre Julie Boulet, le 10 mai 2004, et dont la CRÉ a reçu copie conforme, le directeur général du Conseil de la Culture et des Communications de la Mauricie déplore la lenteur administrative qui affecte la signature de l'entente spécifique reconduisant le Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie. Le président André Landry a donné suite à cette correspondance par une lettre adressée à madame Boulet, le 31 mai, informant que les membres du comité exécutif de la CRÉ ont convenu d'appuyer le Conseil de la Culture et des Communications dans ses démarches.
- Faisant suite à la déception manifestée à la ministre déléguée au Développement régional par le président de la CRÉ de la Côte-Nord, en regard de la durée de l'entente de gestion liant le gouvernement du Québec et la CRÉ pour une année seulement, alors que les CRÉ doivent produire un plan quinquennal de développement, le président André Landry a adressé, le 31 mai, une lettre à la ministre Nathalie Normandeau précisant qu'il partage le point de vue de son collègue de la Côte-Nord.
- Dans une lettre datée du 4 juin, le président du Réseau de développement agroalimentaire de la Mauricie (RDAM) demande à la CRÉ une aide financière transitoire pour l'année 2004-2005, à la hauteur du montant qui était attribué dans le cadre de l'entente spécifique qui liait le RDM et le Conseil régional de développement via le ministère des Régions.
- Une demande a été reçue, le 7 juin, pour soutenir un partenariat entre le Festival international de la poésie de Trois-Rivières et le Festival international de la Galette Sarrasin de Louiseville.
- Dans une lettre datée du 7 juin, le président du Mouvement Vert Mauricie sollicite une rencontre avec la CRÉ afin de présenter un projet visant l'implantation d'un couloir de biodiversité sur notre territoire.

- Les coprésidents des forums Place aux citoyens ont adressé un mot de remerciement au président de la CRÉ suite au forum régional du 30 mai 2004 qui fut une belle réussite.
- Le préfet de la MRC de Mékinac, monsieur Jules Paquin, a adressé une lettre au président de la CRÉ, le 15 juin 2004, pour lui faire part des inquiétudes de sa MRC face au projet de centre de transformation agroalimentaire régional piloté par le CLD de Maskinongé.
- Le directeur régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, monsieur Robert De Nobile, a fait parvenir à la CRÉ, le 15 juin 2004, l'original de l'entente de gestion dûment signée entre la CRÉ et le Ministère.

CA/04-05-03-31

POINTS D'INFORMATION**Forum régional « Place aux citoyens »**

Le président, monsieur André Landry, avise que le forum a connu un bon succès avec la participation de quelque 120 personnes. Il informe qu'il y aura, au cours de la semaine prochaine, une rencontre réunissant le Secrétariat des forums et les CRÉ du Québec pour faire le point sur les forums régionaux, en prévision du Forum national qui aura lieu à l'automne.

Suite au forum de la Mauricie qui s'est tenu le 30 mai dernier, un rapport sera produit et présenté au premier ministre, monsieur Jean Charest, en septembre prochain.

Par ailleurs, la CRÉ avait reçu, en mai, trois correspondances avisant de la décision de ne pas participer au forum de la Mauricie. Ces correspondances provenaient de la Table sectorielle Condition féminine, de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie et du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie.

CA/04-05-03-32

FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE LA MAURICIE**Répartition**

Monsieur André Landry rappelle qu'un comité formé des maires des trois villes et des préfets des trois MRC a procédé à l'analyse de différents scénarios. Après discussion, il a été convenu de ce qui suit.

Résolution relative
à la répartition du Fonds de diversification économique

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | l'enveloppe disponible pour la répartition par la CRÉ, qui se chiffre à 1 162 368 \$; |
| CONSIDÉRANT | la volonté de répartir la totalité de cette enveloppe dans les six territoires; |
| CONSIDÉRANT | la volonté de laisser aux territoires la décision de soutenir, s'il y a lieu, des projets d'envergure régionale ou extraterritoriale; |
| CONSIDÉRANT | le choix de répartir 30% de l'enveloppe selon une répartition paramétrique, et 70% en fonction de la population; |

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Landry, appuyée par monsieur Jean-Pierre Ayotte,

- que la table réunissant les CLD/SDE soit maintenue et qu'elle ait un pouvoir de recommandation, face à chacun des conseils d'administration des CLD/SDE, en regard de projets d'envergure régionale ou extraterritoriale;

→ que la répartition de l'enveloppe totale disponible se fasse comme suit :

	Répartition paramétrique	Solde réparti en fonction de la population	Population (MAMSL-2003)	% de la population régionale	Répartition de l'enveloppe par MRC	En %
Ville de Trois-Rivières	58 118 \$	393 015 \$	125 983	48,3%	451 134 \$	39%
Ville de Shawinigan	58 118 \$	165 388 \$	53 016	20,3%	223 507 \$	19%
MRC de Maskinongé	58 118 \$	110 686 \$	35 481	13,6%	168 805 \$	15%
MRC des Chenaux	58 118 \$	53 791 \$	17 243	6,6%	111 909 \$	10%
MRC de Mékinac	58 118 \$	41 144 \$	13 189	5,1%	99 263 \$	9%
Ville de La Tuque	58 118 \$	49 633 \$	15 910	6,1%	107 751 \$	9%
Total	348 710 \$	813 658 \$	260 822	100%	1 162 368 \$	100%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean Morasse précise que l'obligation de réserver une portion de l'enveloppe pour des études et une autre pour des projets d'investissement ne tient plus. Cette règle a été récemment annulée par le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche.

Suivis vs MRC

Monsieur Jean Morasse signale que le transfert des dossiers vers les territoires est en cours et que chaque CLD/SDE pourra assurer la gestion de son fonds de diversification économique dès qu'il aura signé son entente de gestion avec le MDERR.

CA/04-05-03-33

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER : RÉPARTITION

Monsieur André Landry explique que l'enveloppe disponible pour 2004-2005 n'est pas encore connue. L'an passé, la Mauricie disposait d'une enveloppe de 2,7 M\$. Cependant, une coupure est annoncée pour cette année et elle serait de l'ordre de 35%. Pour l'heure, 134 projets ont été reçus. De ce nombre, 122 sont admissibles et ils correspondent à des demandes d'aide financière recevables qui se chiffrent à plus de 3,8 M\$.

SUR PROPOSITION de monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par monsieur Reynald Périgny, il est convenu de répartir l'enveloppe sur la base des mêmes ratios que l'an dernier attribuant une part pour chacun des six territoires et une part pour des projets régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-34

GESTION DU PERSONNEL

Conditions de travail

Monsieur André Landry avise que le Conseil régional de développement de la Mauricie avait une convention de travail comportant une grille salariale de 16 échelons. Cette convention couvrait une période de deux ans, devant se terminer le 31 mars 2005. Cependant, on y précisait que l'échelle salariale devait faire l'objet d'une révision après un an.

Résolution relative aux conditions de travail

CONSIDÉRANT que la CRÉ a maintenu en emploi le personnel du Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM);

CONSIDÉRANT la convention de travail qui était en vigueur au moment du transfert des obligations du CRDM vers la nouvelle CRÉ;

CONSIDÉRANT l'IPC (indice des prix à la consommation) qui est de 2,5% et la volonté de la CRÉ d'assurer aux employés le maintien de son pouvoir d'achat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Laforest, appuyé par madame Hélène Arseneau,

- que la CRÉ reconnaisse la convention de travail en vigueur jusqu'au 31 mars 2005, de même que la grille salariale qui s'y rattache;
- que la CRÉ accorde aux employés une augmentation salariale correspondant à l'IPC, c'est-à-dire 2,5%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Direction générale : processus d'embauche

Le président signale que les services du Groupe Ressource ont été retenus pour seconder la CRÉ dans ce processus d'embauche. Une offre d'emploi est parue à deux reprises dans Le Nouvelliste et il y a eu également une parution dans La Presse. La date limite pour soumettre une candidature est le 18 juin. Des membres du comité exécutif de la CRÉ participeront au processus de sélection.

CA/04-05-03-35

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Monsieur Jean Morasse signale que des amendements devraient être apportés aux règlements généraux qui avaient été adoptés le 30 avril 2004. Un premier concerne l'article 13.6 sur le vote, et un second l'article 13.7 pour les assemblées spéciales. Ces articles doivent se lire comme suit :

13.6 Vote

Chaque membre de la CRÉ a un seul droit de vote.

À l'exception du président, dont le vote est facultatif, tous les membres ont l'obligation de voter.

Toutes les questions soumises au conseil d'administration sont décidées à la majorité simple des voix, parmi les administrateurs présents et habilités à voter. Le vote est pris à main levée.

En cas d'égalité des voix, la proposition est considérée comme rejetée.

Une déclaration du président statuant qu'une résolution a été adoptée ou rejetée et une entrée au procès-verbal à cet effet constituent une preuve de l'adoption ou du rejet de cette résolution sans qu'il ne soit nécessaire de prouver la quantité ou la proportion des votes enregistrés.

13.7 Assemblées spéciales

De sa propre autorité, ou à la demande d'un minimum de six membres du conseil d'administration, le président peut convoquer des assemblées spéciales.

Dans un tel cas, un avis public doit paraître dans le quotidien régional et/ou les hebdomadaires de la Mauricie, informant des coordonnées de ces assemblées.

Lors de telles assemblées, le conseil ne peut traiter que des sujets mentionnés dans l'avis de convocation à moins que tous les membres soient présents et décident unanimement de révoquer cette règle, aux seules fins de cette assemblée.

Toutes les autres règles qui prévalent lors des assemblées régulières s'appliquent lors des assemblées spéciales.

Il faut noter que les articles qui étaient auparavant en 13.7 et 13.8 sont décalés, ce qui donne en 13.8 Comités du conseil et en 13.9 Dispositions particulières.

Quant à l'article 12.1.2 concernant les membres additionnels, il conserve le libellé du premier paragraphe, et le second paragraphe est complété comme suit :

12.1.2 Membres additionnels

La CRÉ nomme ...

En Mauricie, la CRÉ reconnaît six sièges de la société civile, issus des collèges électoraux suivants :

Industrie, commerce et développement coopératif

- *Industrie*
- *Commerce*
- *Développement coopératif*

Agro-forestier

- *Forêt*
- *Agroalimentaire*

Loisir, culture et tourisme

- *Loisir*
- *Culture*
- *Tourisme*

Enseignement supérieur / R&D

- *Collège Laflèche*
- *Collège Shawinigan*
- *Cégep de Trois-Rivières*
- *UQTR*

Développement social et communautaire

- *Enfance-famille*
- *Santé et services sociaux*
- *Développement communautaire*
- *Syndicats*

Éducation et main-d'œuvre

- *Commission scolaire de l'Énergie*
- *Commission scolaire du Chemin-du-Roy*
- *Conseil régional des partenaires du marché du travail*

Par ailleurs, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche a récemment transmis à la CRÉ sa position officielle en regard des règles de remplacement des membres aux assemblées du conseil d'administration de la CRÉ. Dans le tableau des modalités de remplacement, les représentants socio-économiques et les députés ne peuvent pas se nommer un remplaçant, tandis que les autres membres élus de la CRÉ peuvent être remplacés. Ces modalités de remplacement ne correspondent pas à la volonté des membres de la CRÉ de la Mauricie. Aussi, l'article 12.2 Règles de remplacement est modifié selon la volonté exprimée par la région, et certains des items qu'il contient sont ajustés en conséquence, comme suit :

12.2 Règles de remplacement

Tout membre du conseil d'administration peut être remplacé.

À cet effet, il fera connaître, en début d'exercice, le nom et les coordonnées de la personne qui pourra le remplacer, au besoin, en cours de mandat.

12.2.4 Représentant socio-économique

Un représentant socio-économique peut être remplacé par un autre membre de son collège électoral au sein du forum de la société civile.

12.2.6 Député de l'Assemblée nationale

Un député peut être remplacé par un représentant de son bureau de comté.

Résolution relative aux règlements généraux

CONSIDÉRANT la volonté des membres de la CRÉ de se doter de règlements généraux qui leur sont propres tout en leur permettant d'assumer pleinement leur responsabilité en regard des mandats que leur confère le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par monsieur Denis Chrétien, d'amender les règlements généraux afin d'y inscrire les modifications aux articles 13.6, 13.7, 12.1.2, 12.2, 12.2.4 et 12.2.6, telles qu'elles sont précédemment libellées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-36

BUDGET

Choix d'une institution financière

IL EST PROPOSÉ par madame France Beaulieu, appuyée par monsieur Jules Paquin, que les affaires financières de la CRÉ soient maintenues au même endroit que les affaires du Conseil régional de développement de la Mauricie c'est-à-dire à la Caisse populaire Desjardins de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prévisions budgétaires

Monsieur Jean Morasse présente sommairement les prévisions budgétaires 2004-2005. Il précise qu'un montant de 50 000 \$ peut être retranché du poste salaires considérant le départ d'une employée de la CRÉ et l'embauche prochaine, à moindre coût, d'une nouvelle personne à la direction générale. Cette modification amène le budget de fonctionnement à une hauteur de 600 000 \$.

SUR PROPOSITION de madame Hélène Arseneau, appuyée par madame Lise Landry, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2004-2005 telles qu'elles ont été présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liste des comptes

Monsieur André Landry précise qu'à titre d'organisme public, la CRÉ doit procéder à l'adoption des dépenses en assemblée publique. Monsieur Jean Morasse dépose aux membres du conseil d'administration la liste des comptes pour les mois d'avril, mai et juin.

SUR PROPOSITION de madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Reynald Périgny, il est résolu d'adopter la liste des comptes telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-37 ENTENTE DE GESTION

La programmation annuelle de même que les différentes politiques qui sont soumises à la présente assemblée doivent être annexées à l'entente de gestion liant la CRÉ et le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

Programmation annuelle

Monsieur Jean Morasse présente la programmation annuelle 2004-2005 qui répartit l'enveloppe du Fonds de développement régional comme suit :

Fonctionnement	600 000 \$
Volet Études et travaux de recherche	100 000 \$
Volet Ententes spécifiques	500 000 \$
Volet Autres activités	242 371 \$
TOTAL	1 442 371 \$

SUR PROPOSITION de madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Jules Paquin, il est résolu d'adopter la programmation annuelle telle qu'elle est présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative aux conflits d'intérêt (code d'éthique)

Monsieur Jean Morasse dépose un projet de code d'éthique visant à assurer la transparence de la CRÉ autant dans le traitement des informations que dans la réalisation d'activités de tout ordre. Chacun des membres de la CRÉ sera invité à signer un engagement à respecter ce code d'éthique.

SUR PROPOSITION de monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par monsieur Jean-Yves Laforest, il est résolu d'adopter ce code d'éthique tel qu'il est déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative aux frais de déplacements et représentation du personnel et des administrateurs

SUR PROPOSITION de madame Lise Landry, appuyée par monsieur Jules Paquin, il est résolu d'adopter la politique relative aux frais de déplacements et représentation du personnel et des administrateurs telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative aux frais de déplacements des tables sectorielles et des comités

SUR PROPOSITION de monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par madame France Beaulieu, il est résolu d'adopter la politique relative aux frais de déplacements des tables sectorielles et des comités telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique relative à l'octroi de contrats de services professionnels et l'acquisition de biens et services

SUR PROPOSITION de madame Lise Landry, appuyée par monsieur Reynald Périgny, il est résolu d'adopter la politique relative à l'octroi de contrats de services professionnels et l'acquisition de biens et services telle qu'elle est déposée, en y précisant, cependant, qu'à qualité et à prix égaux, la CRÉ favorisera les fournisseurs de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-38

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Bilan

Monsieur André Landry présente le bilan sommaire du Fonds de développement régional au 14 avril 2004 qui affiche un solde disponible, reporté du CRDM, de 14 500 \$.

Entente spécifique en tourisme

À titre d'information, monsieur Jean Morasse signale que l'entente spécifique en tourisme a été reconduite pour une période allant jusqu'en mars 2005, avec un montant de 400 000 \$. La première entente spécifique en tourisme couvrait une période de deux ans et demi, avec un fonds de 2,5 M\$.

Entente spécifique en développement social

Lors de l'assemblée publique du 30 avril 2004, il avait été convenu de reconduire l'entente spécifique jusqu'en octobre 2005, suite à une démarche d'évaluation à faire auprès des instances locales. À ce jour, trois questionnaires d'évaluation, sur une possibilité de six, ont été retournés à la CRÉ.

Résolution relative à l'entente spécifique en développement social

- CONSIDÉRANT l'implication des partenaires signataires de l'entente;
- CONSIDÉRANT le processus d'évaluation en cours;
- CONSIDÉRANT le budget total de l'entente spécifique qui se chiffre à 135 000 \$ pour la période allant d'avril 2004 à octobre 2005;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ est maintenant en mesure de signer des ententes spécifiques puisque son entente de gestion avec le MDERR est effective;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Gaudreault, appuyé par madame Lise Landry,

- que la CRÉ contribue avec un montant de 45 000 \$, sur un budget total de 135 000 \$, à l'entente spécifique en développement social, pour une période allant d'avril 2004 à octobre 2005;
- et ce, conditionnellement à l'implication des autres partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique : Fonds dédié aux arts et aux lettres

Monsieur Jean Morasse explique que ce projet d'entente spécifique avait été entériné par le conseil d'administration du CRDM, en janvier 2004, mais que l'entente n'a pu être signée pour des raisons administratives. Le projet est donc soumis à la CRÉ.

Résolution relative à la signature d'une entente spécifique

sur le Fonds dédié aux arts et aux lettres

- CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les objectifs de l'Entente cadre régionale;
- CONSIDÉRANT que la première entente triennale a généré des impacts positifs mesurables et intéressants en termes de projets réalisés, de support aux artistes et d'amélioration de la qualification des artistes pour des programmes nationaux;
- CONSIDÉRANT que le CALQ est intéressé à réinvestir et à renouveler le Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le Fonds offre un appui financier important et unique à plusieurs dizaines d'artistes de la région;
- CONSIDÉRANT l'importance d'enclencher, dès que possible, le prochain concours afin que les artistes puissent bénéficier d'une période suffisante pour la préparation de leur projet et la conclusion de partenariats intéressants et structurants.

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par madame Lise Landry, de reconduire cette entente spécifique et de maintenir le Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie pour 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007, avec une contribution de 150 000 \$, conditionnellement à une contribution équivalente du CALQ, et d'autoriser le président à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique de commandite

Monsieur André Landry signale que la CRÉ est susceptible d'être sollicitée, comme l'était le CRDM, pour soutenir des projets ou événements avec une contribution sous forme de commandites. Le soutien en commandites est une façon d'encourager la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie. Pour permettre à la CRÉ de jouer son rôle à ce chapitre, elle doit se doter d'une politique fournissant les balises nécessaires aux prises de décision. Monsieur Jean Morasse présente brièvement le projet de politique de commandite.

Résolution relative aux commandites

- CONSIDÉRANT que la CRÉ souhaite soutenir des projets, activités ou événements avec des contributions sous forme de commandites;
- CONSIDÉRANT que, pour ce faire, elle doit se doter d'une politique de commandite et d'une enveloppe destinée à cette fin;
- CONSIDÉRANT que le CRDM a disposé, au cours des dernières années, d'une enveloppe annuelle de 25 000 \$, ce qui a permis de soutenir, en 2003-2004, une trentaine de projets à la grandeur de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par monsieur Denis Chrétien,

- d'adopter la politique de commandite telle qu'elle a été déposée;

- de réserver une enveloppe de 25 000 \$, prise à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, pour des contributions en commandites pour l'exercice en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carrefour manufacturier

Monsieur Jean Morasse explique que ce projet, organisé par les Manufacturiers et exportateurs du Québec, section Mauricie, vise à offrir aux PME mauriciennes une occasion de conclure des contrats d'approvisionnement avec les grandes entreprises et ce, dans le cadre d'un événement d'une journée qui se tiendra en septembre prochain.

Résolution relative au Carrefour manufacturier 2004

- CONSIDÉRANT la portée du projet qui s'adresse à l'ensemble des PME de la région;
- CONSIDÉRANT la qualité des partenariats établis pour l'organisation de l'événement et son financement;
- CONSIDÉRANT la capacité du promoteur d'établir des collaborations avec plusieurs intervenants économiques dont les CLD de la région;
- CONSIDÉRANT le coût raisonnable du projet, qui se limite à des dépenses logistiques, de promotion ainsi que de formation pour les PME qui auront à se présenter en 30 minutes auprès des grandes entreprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jules Paquin, appuyé par madame Hélène Arseneau, de soutenir financièrement ce projet régional, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 9 700 \$, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-39

MAISON DE LA RÉGION

État de situation

Monsieur Jean Morasse dresse l'état de situation de la Maison de la région. Inaugurée en septembre 1999, la Maison de la région a regroupé jusqu'à une quinzaine d'organismes. En 2003-2004, les locaux ont été occupés à 75%, ce qui a entraîné un manque à gagner d'environ 49 000 \$, montant qui a été pris à même le Fonds de développement régional.

Quoique le bail ne se termine qu'en août 2005, c'est en août 2004 que le propriétaire doit être avisé des intentions de renouvellement.

Renouvellement du bail : scénarios

Différents scénarios peuvent être envisagés dont celui de louer, pour une année, 75% de la superficie qu'occupe actuellement les six organismes de la Maison de la région.

- CONSIDÉRANT l'état de situation de la Maison de la région et l'échéance du bail;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par monsieur Reynald Périgny, que le comité exécutif de la CRÉ évalue la situation et les différents scénarios

possibles, et procède au renouvellement ou au non renouvellement du bail et ce, dans le respect des délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-40 STRUCTURE INTERNE DE LA CRÉ

Monsieur Jean Morasse présente l'organigramme de la CRÉ. Il précise cependant que l'adjointe à la direction générale a quitté ses fonctions récemment et qu'il appartiendra à la nouvelle direction de combler ou non ce poste.

CA/04-05-03-41 REPRÉSENTATION DE LA CRÉ

Le CRDM avait des représentants au sein d'une dizaine d'organismes. Avec l'arrivée de la CRÉ, une révision de la représentation s'impose.

SUR PROPOSITION de monsieur Denis Chrétien, appuyé par madame France Beaulieu, il est convenu d'abandonner la représentation au sein des conseils d'administration ou comités du Fonds de solidarité FTQ et des Réserves fauniques Mastigouche et Saint-Maurice, et de déléguer un représentant de la CRÉ au sein des organismes comme suit :

- Groupe Énergie, monsieur André Landry
- Fondation communautaire du Saint-Maurice, monsieur André Landry
- Comité ACCORD, monsieur André Landry et madame Jocelyne Elliott Leblanc
- Musée québécois de culture populaire, madame Hélène Arseneau
- Technopole Vallée du Saint-Maurice, agent de développement de la CRÉ (secteur entreprise)
- Réseau de développement agroalimentaire de la Mauricie, agent de développement de la CRÉ (secteur ressources naturelles)
- Forum Jeunesse Mauricie, agent de développement de la CRÉ (secteur jeunes)
- Entente spécifique en tourisme, monsieur André Landry et directeur (trice) général(e)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-03-42 ÉVALUATION DES ORGANISMES

Le président rappelle que l'évaluation des organismes financés par l'État constitue le premier mandat de la CRÉ. Une liste des organismes à évaluer est déposée. Cependant, le MDERR avise que cette liste est sujette à changement.

Le directeur général signale que des échéanciers serrés, pour certains organismes, ont obligé la CRÉ à procéder rapidement afin de soumettre un rapport d'évaluation à la présente assemblée. Ce fut le cas notamment de CIVAM et de CVET dont le financement se termine en septembre 2004.

CIVAM

Résolution relative au financement du Centre d'information
et de valorisation du meuble de la Mauricie (CIVAM)

Le Centre d'information et de valorisation du meuble de la Mauricie est un organisme dont la mission est de rendre plus compétitives les entreprises mauriciennes liées à la transformation du bois et autres matériaux en meubles, tant sur les marchés intérieurs qu'internationaux.

Au cours des trois dernières années, le CIVAM a été financé par une des mesures du Plan de diversification industrielle de la Mauricie, mesure qui est venue à terme le 31 mars 2004.

Tel que prévu dans ses mandats, la CRÉ a donc évalué cet organisme et soumet au gouvernement du Québec sa recommandation en regard de son avenir.

CONSIDÉRANT l'importance du secteur du meuble en Mauricie, où on dénombre plus de 115 entreprises et 3,800 emplois;

CONSIDÉRANT que ce secteur est encore plus concentré dans la MRC de Maskinongé et, de ce point de vue, représente un secteur névralgique pour ce territoire;

CONSIDÉRANT que le secteur a été retenu dans le projet ACCORD pour la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le secteur aura des défis majeurs à relever au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que, dans une analyse coûts/bénéfices, le CIVAM peut être considéré comme un investissement rentable pour la Mauricie;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de l'organisme s'est faite dans des délais restreints, qui ne permettaient pas une analyse en profondeur, notamment en regard des budgets;

CONSIDÉRANT que, pour devenir moins dépendant des fonds publics, le CIVAM aurait avantage à élargir sa portée au niveau de l'ensemble du Québec et, ainsi, se donnerait accès à un membership beaucoup plus important;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Chrétien, appuyé par monsieur Jules Paquin,

- ➔ de recommander au gouvernement du Québec de conclure, avec le CIVAM, une seconde entente de trois ans;
- ➔ de doter l'organisme de ressources budgétaires suffisantes pour lui permettre, progressivement, d'élargir sa portée à l'ensemble du Québec;
- ➔ de fixer, pour chacune des années de l'entente, des objectifs clairs et quantifiables en regard du soutien à des entreprises ainsi que de l'évolution vers l'autofinancement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CVET

Résolution relative
au financement du Centre de veille des équipements de transport (CVET)
de l'Institut de recherche sur les PME (IRPME)

Le CVET est un organisme dont la mission vise à aider les entreprises oeuvrant dans la filière du matériel de transport, à développer des compétences et à devenir autonomes en matière de veille technologique, commerciale, concurrentielle et réglementaire. Pour réaliser sa mission, le CVET favorise à la fois le réseautage des entreprises et la formation stratégique et l'intervention en entreprise à celles qui en font la demande.

La mission du CVET est provinciale mais le mandat qui lui a été donné dans le cadre du Plan de diversification industrielle de la Mauricie est de portée exclusivement régionale.

Au cours des trois dernières années, le CVET a été financé par une des mesures du Plan de diversification industrielle de la Mauricie, mesure qui est venue à terme le 31 mars 2004.

Tel que prévu dans ses mandats, la CRÉ a donc évalué cet organisme et soumet au gouvernement du Québec sa recommandation en regard de son avenir.

CONSIDÉRANT que, malgré ses difficultés actuelles, la Mauricie considère le secteur des équipements de transport comme un des secteurs stratégiques de développement;

CONSIDÉRANT que ce secteur est particulièrement structurant pour le Centre-de-la-Mauricie;

CONSIDÉRANT que, pour aspirer à un taux d'autofinancement raisonnable, le CVET devra positionner son expertise dans un marché beaucoup plus large;

CONSIDÉRANT que, pour asseoir sa crédibilité, le CVET devra devenir un organisme mieux nanti en ressources humaines et financières;

CONSIDÉRANT que, pour la CRÉ de la Mauricie, il est difficile d'évaluer la clientèle potentielle du CVET ainsi que les ressources nécessaires pour couvrir l'ensemble du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Laforest, appuyé par madame Hélène Arseneau,

- de recommander au gouvernement du Québec de signer une seconde entente triennale avec le CVET;
- de prévoir, dans cette entente, une transition en fonction du recentrage sur sa mission provinciale;
- de prévoir, à cet effet, des ressources humaines et financières suffisantes pour asseoir sa crédibilité dans son secteur;
- d'identifier, dans l'entente, des objets de résultats clairs en terme de support à des entreprises, dont un certain nombre en Mauricie, ainsi que des résultats clairs et incontournables en regard d'objectifs d'autofinancement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EH-2

Cet organisme dispose d'un financement jusqu'en mars 2005. Son évaluation a donc été reportée.

Groupe Énergie inc.

Ce dossier faisant l'objet d'un débat public qui s'est transporté jusqu'à l'Assemblée nationale, il a été convenu que la CRÉ s'abstienne de toute intervention.

CA/04-05-03-43

QUESTIONS DIVERSES

Réseau cyclable

Résolution relative au Réseau cyclable de la Mauricie

CONSIDÉRANT que l'enveloppe allouée, par le CRDM, au développement du Réseau cyclable de la Mauricie n'a pas été entièrement utilisée;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2004, afin d'écouler les sommes résiduelles, l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) a invité les municipalités à déposer des demandes de soutien financier pour des travaux d'infrastructure pour le Réseau cyclable;

CONSIDÉRANT que deux municipalités ont déposé une demande, que ces demandes ont été analysées par le Comité régional des sentiers récréatifs et que le conseil d'administration de l'URLS a entériné les recommandations du Comité régional ;

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Elliott Leblanc, appuyée par madame Hélène Arseneau,

- que la CRÉ entérine la décision du conseil d'administration de l'URLS qui accorde à la municipalité de St-Mathieu-du-Parc un montant de 26 973 \$, et à la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, un montant de 32 000 \$, ce qui permet de vider l'enveloppe résiduelle;
- que la CRÉ fasse sienne la note annexée à l'octroi de ce soutien financier, note qui se lit comme suit : *Le pourcentage des sommes disponibles représente le partage entre les municipalités et non une limite du soutien financier. Advenant qu'une ou plusieurs municipalités n'utilisent pas en totalité le soutien financier disponible, la somme résiduelle est ajoutée aux sommes non affectées et redevient disponible pour les municipalités participantes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ZEC Ménokéosawin

Afin de rendre officiel le plan de développement de ses activités récréatives et tel que le demande la Société de la faune et des parcs, la ZEC Ménokéosawin sollicite une recommandation de la CRÉ pour une délégation à son conseil d'administration.

SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Yves Laforest, appuyé par monsieur Reynald Périgny, il est résolu que la CRÉ recommande monsieur Paul Gratton pour siéger au conseil d'administration de la ZEC Ménokéosawin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par ailleurs, à ce moment-ci de l'assemblée, les membres de la CRÉ ont accueilli les commentaires du public et répondu aux questions qui leur ont été adressées.

CA/04-05-03-44 PROCHAINE RENCONTRE

La date du 4 août 2004 a été proposée par monsieur Réjean Gaudreault pour la tenue, à La Tuque, de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Cette date demeure toutefois à confirmer.

CA/04-05-03-45 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Réjean Gaudreault, l'assemblée est levée à 12h05.

André Landry
Président

Jocelyne Elliott Leblanc
Secrétaire